



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-1 Plans de zonage

Plan D-2-1-1.190

Laillé / Pont-Péan / Orgères

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole le 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 / 2 000
Septembre 2024

RENNES
MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale Parcels et bâti cadastral

Zonage (limite et nom de zone) Règle architecturale particulière (RA*)
 Faille imposée

Espace inconstructible Perimètre concerné par une recommandation

Implantation imposée Axe de flux

Marge de recul Centralité

Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6 Linéaire commercial simple

Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8 Linéaire commercial renforcé

Marge à potentiels de mixité tertiaire Perimètre à potentiels de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIÉ) Terrain cultivé à protéger

Espace boisé classé Site naturel de compensation

Espace d'intérêt paysager ou écologique Zone humide du SAGE Vilaine

Plantation ou espace libre paysager à réaliser Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique Perimètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)

Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles) Zone inondable (hors PPRI)

Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine Secteur de risque PGR (Plan de Gestion du Risque inondation)

Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvertures

Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert : Voie de circulation à conserver ou à créer

Chemin piétons-cycles à conserver

Équipement d'intérêt général à créer

Espace vert à créer

Espace public à créer

Terrain concerné par la servitude

Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

